

(N° 53)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1883.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant de nouveaux Crédits provisoires à valoir sur les Budgets des dépenses de divers départements pour l'exercice 1883.

(Voir les nos 131 et 134, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. DEVADDER, ff. de Président ; GRAUX, le comte DE HEMRICOURT
DE GRUNNE, JANSSENS, TERCELIN, WILLEMS et BISCHOFFSHEIM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les budgets de quatre départements n'ayant pu encore être votés, le Gouvernement s'est décidé à demander aux Chambres de nouveaux crédits provisoires, correspondant à trois douzièmes environ de ces budgets.

La Chambre a voté ces crédits dans sa séance du 13 de ce mois, et votre Commission des Finances est unanimement d'avis que rien ne s'oppose à leur adoption.

Le Rapporteur,
FERD. BISCHOFFSHEIM.

Pour le Président,
DEVADDER.